



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 123065

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question du développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur. À la suite de l'initiative prise par l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) dès les années 1980, quelques écoles d'ingénieurs et de gestion ont récemment lancé un programme d'études en alternance. Il s'agit d'une formation diplômante qui permet aux étudiants de suivre leurs études tout en ayant un emploi à temps partiel, durant une période de deux ans. Cette initiative permet aux étudiants de s'exonérer partiellement de droits d'inscription particulièrement élevés dans ces écoles, tout en développant une réelle connaissance de l'entreprise et en appliquant leurs compétences théoriques acquises en cours sur le terrain. Finalement, cette formation doit favoriser l'insertion de ces étudiants dans le monde du travail. Dans ces conditions, elle souhaite qu'il lui indique les mesures qu'il compte prendre afin de développer ces mesures dans le cadre des universités, pour les étudiants en section économique et technique (sciences de gestion, sciences de l'ingénieur...), mais aussi et surtout pour les étudiants en lettres et sciences humaines (LSH), qui rencontrent souvent de grandes difficultés d'insertion dans le secteur privé.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123065

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4680